



# 50 milles de l'Aude

## Trophée de l'Aude (manche n°2)

### Course habitables en double de grade 5A

Samedi 19 septembre 2020

## AVIS DE COURSE

### AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régatée est organisée par le **Gruissan Yacht Club en association avec le Yacht Club de Port Leucate, le Club Nautique de Narbonne Plage, le Comité de Voile de l'Aude** et placée sous l'égide de la **FFVoile**.

### 1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2017/2020 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitable
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de FFVoile
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240). Après le coucher du soleil le RIPAM sera d'application.

### 2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité.

### 3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3 et R4 du Handicap OSIRIS. Les concurrents devront présenter, à la confirmation d'inscription, les licences FFVoile de tout l'équipage.

**Les licences devront porter la mention "compétition" ou pour les licences "adhésion" être accompagnées d'un certificat médical de "non contre-indication à la pratique de la voile y compris en compétition".**

Les concurrents devront fournir une photocopie de la carte d'identité du bateau. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

**Il ne sera pas délivré de licence journalière au moment de l'inscription définitive.**

Des licences journalières pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées 48h avant la date de la régatée.

### 4) INSCRIPTIONS

Au plus tard le vendredi 18 Septembre à 18h, inscription sur le site du GYC : [gruissan-yacht-club.com](http://gruissan-yacht-club.com)

Les droits d'engagement sont fixés à 20 € par bateau pour les skippers n'ayant pas pris le « pack régatée ».

L'inscription se fait en envoyant un chèque de ce montant au Gruissan Yacht Club Quai de la Tramontane 11430 Gruissan.

L'inscription définitive pour les bateaux extérieurs au GYC se fait par présentation (par VHF sur l'eau) au bateau comité avant le départ.

### 5) PROGRAMME

Samedi 19 septembre

10h30	Mise à disposition sur l'eau Briefing des équipages (par VHF)
11h00	Course à suivre
23h00	Fermeture de la ligne d'arrivée

### 6) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et ses annexes seront téléchargeables sur le site [gruissan-yacht-club.com](http://gruissan-yacht-club.com) la semaine précédant la régatée.

### 7) PARCOURS

Parcours côtier au départ de Port la Nouvelle et arrivée à Gruissan.

### 8) SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 9) CLASSEMENTS

Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020).

Temps/Distance et CVL.

Le classement sera à disposition sur le site du GYC [gruissan-yacht-club.com](http://gruissan-yacht-club.com) le dimanche 20 septembre.

### 10) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs seront reçus en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régatée.

### 11) LIMITATION SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régatée.

### 12) COMMUNICATION RADIO

Sans objet.

### 13) PRIX

Prix de 500 € par tirage au sort.

### 14) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 15) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

E-Mail : [gruissan.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:gruissan.yacht.club@wanadoo.fr)